Vol. XXXVIII Saint-Boniface, Manitoba, 10 Aout 1910. No. 40

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis 1.50
Europe 2.00

TARIF DES ANNONCES

AVIS

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement de abonnements ou pour impressions, doivent être adressées à

LE MANITOBA,
(SAINT-BONIFACE, MANITOBA)

Les Fetes du Colleges

PROGRAMME

MARDI 16 AOUT

7.00 h. P. M. Bénédiction du T. S. Sacrement dans la chapelle du collège.
7.30 h. Souper intime, causerie.

MERCREDI, 17 AOUT

9.30 A. M. Grand'messe pontificale à la cathédrale.
12.00 Banquet au Collège.
2.00 P. M. Promenade en automobile.
6.30 P. M. Souper.
8.00 P. M. Séance dans la grande salle du collège.

JEUDI, 18 AOUT.

8.00 A. M. Messe de *Requiem* pour les anciens élèves et professeurs défunts.
2.00 P. M. Excursion des anciens élèves à l'écluse St. Andrews, à bord du *Winnitoba*.

La séance de mercredi soir est gratuite, et tous, hors les enfants, sont invités à y assister On y entendra les discours suivants:

"Notre Collège" M. Roger Goulet.

L'Action sociale catholique des anciens élèves Rev. M. Arthur Béliveau.

L'Eglise et la haute éducation M Jos Bernier, M. A. L.

St-Boniface Collège, M. J. Dutton.

En outre il y aura réponse du R. P. Recteur du collège aux discours des anciens élèves et L. P. A Langevin.

Au cours de la séance on exécutera un programme musical préparé par M. Ad Potvin

Hospice Tacho

Dimanche soir, Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque a béni la pierre angulaire de l'addition faite à l'Hospice Taché.

Mgr l'Archevêque a circulé tout autour de la massive construction et prononcé sur elle les prières de l'Eglise, au milieu d'un décor éclatant et en présence d'une foule considérable.

Sa Grandeur a parlé, en français et en anglais, et a fait l'éloge des RR. SS. de la Charité, dont les oeuvres ont été si bienfaisan tes pour le Canada et pour notre province.

Une fanfare a fait de la musique pendant que la foule défilait devant la pierre donnait le traditionnel coup de marteau et déposait son obole.

La pierre angulaire avait été fournie et taillée par M, J. Bourgeault

L'édifice nouveau sera imposant par les proportions. Il sera destiné aux Incurables.

Un Souvenir Historique

Dans le charmant discours qu'il prononça au déjeuner offert aux membres du parlement venus pour visiter l'exposition de Bruxelles, le duc d'Ursel, commissaire général de Belgique, rappela la phrase célèbre: "Tout homme a deux patries, la sienne et la France." Tout le monde connait cette phrase mémorable mais peu de personnes savent le nom de celui qui l'a prononcée pour la première fois. Les uns l'attribuent à Henri Heine, les autres à Michelet, certains même la prêtent à Henri de Bornier.

Elle est de Jefferson, le premier représentant officiel des Etats-Unis qui remplaça à Paris Benjamin Franklin, en qualité de plénipotentiaire de la jeune république. En regagnant l'Amérique, l'illustre avocat complétait sa pensée dans une lettre qui eut un grand retentissement "Je ne puis quitter ce grand et bon pays, écrivait-il, sans exprimer ma conviction de la supériorité du caractère de ses habitants sur celui des autres nations de la terre. Je n'ai jamais connu de peuple qui eût plus de bienveillance et fût plus capable de chaleur et de dévouement dans ses amitiés intimes. La supériorité des Français dans les sciences, la facilité et la vivacité de leur conversation donnent a leur société un charme qu'on ne peut trouver ailleurs."

En Espagne

Les graves événements qui se déroulent en ce moment en Espagne attristeront l'univers catholique.

Tandis que la rupture apparait complète entre le gouvernement espagnol et le Vatican, les dépêches signalent une recrudescence d'agitation parmi les éléments révolutionnaires plusieurs fois matés, mais jamais soumis.

Il y a seulement un an qu'ont éclaté, à Barcelone, de sanglantes émeutes Si l'énergie du gouvernement d'alors lui permit de dominer à grande peine les socialistes les anarchistes et les autres fauteurs de discorde en révolte ouverte, la tranquillité ne fut pas acquise pour longtemps, puisqu'aujourd'hui les mêmes hordes menacent encore la sécurité de l'Etat.

Cette fois, la situation est aggravée par le conflit religieux. Il est naturel que la crise religieuse en France ait une répercussion par-delà les Pyrénées, mais il n'est pas possible qu'elle soit, dans la catholique Espagne, aussi prolongée, ni aussi déplorable dans ses conséquences.

La *Patrie*.

Une aventure inconnue de M. Roosevelt

Paris vient d'avoir la joie de posséder en ces murs le grand Teddy, l'illustre Roosevelt, sur qui l'on trouvera plus loin de plus friands détails, le Bonbonnel, le Napoléon......et le Tartarin américain.

De ses multiples aventures, il en est une seule peut-être dont Teddy ne se vante pas. Elle eut pour cadre le pont d'un des parquebots qui desservent la côte Pacifique. Au sortir d'un port, un matelot apparait si abominablement gris, que le capitaine ordonne sa mise immédiate aux fers. L'homme, furieux se démène comme un diable, mais trois solides gaillards s'approchent et vont le réduire, quand le passager Roosevelt, d'un si gne les immobilise Le passager Roosevelt, orgueilleux de ses poings d'acier, se déclare certain de réduire la brute.

......Laissez moi faire, dit-il, et contentez vous de regarder.

On laisse faire, on regarde et...on voit le futur président de la grande République des Etats-Unis recevoir la plus formidable volée qu'homme politique ait encaissée dans sa carrière. Ah! ses poings d'acier......On eut toutes les peines du monde à le tirer des mains de l'ivrogne.

Cette "aventure de jeunesse," M. Roosevelt, modestement, ne la conte à personne.



MERCREDI, 10 AOUT 1910

Lettre ouverte a Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada

Monsieur,

Dans un discours public, que vous avez prononcé à Sainte-Anne des Chênes, Manitoba, parlant en dernier lieu des Métis, vous avez dit, entre autres choses:

"Ils n'ont pas toujours été "bien inspirés, mais la faute en "est qu'ils aimaient trop leur "pays. Ils ont droit cependant "à leur part de liberté, de justice "et de soleil. Ce sont les senti- "ments que je professe à leur "égard et que tout homme bien "pensant partagera avec moi."

Les soussignés, métis francais ont lu avec surprise ces paroles telles que rapportées dans les journaux et confirmées par des témoins auriculaires; ils sont anxieux de recevoir une réponse aux questions suivantes:

1o. Par qui les Métis ont-ils été mal inspirés?

2o. Quand ont-ils été mal inspirés?

Est-ce en 1870, alors qu'au prix de grands sacrifices, ils reussissaient à faire inscrire dans l'Acte de Manitoba la clause qui sauvegardait les droits de notre langue et de notre religion?

Est-ce en 1885, alors qu'un grand nombre de patriotes versaient leur sang pour les mêmes causes?

Est-ce depuis 25 ans dans l'appui presque unanime qu'ils ont donné au parti libéral?

Veuillez, s'il vous plaît, nous le dire.

André Nault, Joseph Riel, Alexandre Riel, Louis Lavallée J. W. Poitras, Joseph Mouard, Alexandre Nault, J. Dumas, Albert Perrault, Joseph Lavallée, Moise Lavallée, David Riel, Louis Riel, Timothé Allard, Amable Allard, Edmond Per-

Saint-Vital, 6 Août 1910

LES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE ST-BONIFACE

A l'occasion des prochaines fêtes jubilaires, nous croyons faire plaisir aux lecteurs du "*Manitoba*" en leur rappelant les succès remportés jusqu'ici par les élèves du collège de Saint-Boniface. Ces gloires leur appartiennent: elles rejaillissent sur les parents, sur la nationalité tout entière, presque autant que sur le collège et sur les élèves eux-mêmes. Ce serait fausse modestie que de nous cacher ce qui doit faire naître en nous la confiance et une fierté bien légitime. On verra que sous le rapport de l'éducation supérieure comme sous bien d'autres, les catholiques, les Canadiens-français de l'ouest ne sont pas du tout plus mal partagés que ceux des autres groupements de religion ou de nationalité différente. Si au cours de cet article, nous appuyons surtout sur les succès de nos co-nationaux, c'est que le cours anglais, d'organisation relativement récente, n'a pas encore eu le temps de fournir des gradués. Les premiers finissants de langue anglaise formant une classe tout à fait distincte, ne prendront leurs degrés que l'an prochain. Au reste, les succès qu'ils ont obtenus depuis quatre ans à l'Université, nous donnent l'assurance que les étudiants catholiques anglais ne seront pas inférieurs à leurs émules de langue française.

Pour les succès des élèves du collège de Saint-Boniface, durant leurs études, les registres universitaires sont là pour attester qu'il n'a jamais été inférieur aux institutions similaires avec lesquelles il entrait en lutte. Il suffirait pour le prouver de rappeler les fameuses médailles du gouverneur-général, décernées à celui des élèves de rhétorique qui conservait le plus grand nombre de points sur les matières principales de cette classe. Quatre collèges présentaient leurs candidats: Saint-Boniface, St-John, Manitoba et Wesley. Sur les vingt-deux concours qui eurent lieu de 1879 à 1900, le collège de Saint-Boniface, qui ne compta que 31 gradués durant ce laps de temps, obtint la médaille sept fois; le collège de St-John, qui compta 136 gradués, l'eut neuf fois; celui de Manitoba, avec 253 gradués, l'eut trois fois, ainsi que le collège Wesley qui de 1891 à 1900 compta 95 gradués. Nous présentions un seul concurrent sur seize, nous avions un vainqueur sur trois.

Les noms de nos glorieux champions dans ces concours intercollégiaux méritent de prendre place ici. Ce sont, en 1880, M. Art. Hébert, décédé quelques mois plus tard; en 1885 M.A. de Laronde, instituteur; en 1888 le Rév. M. Art. Béliveau, S.Th.D. chancelier de l'archidiocèse de Saint-Boniface; en 1889, M. Roger Goulet, inspecteur des écoles bilingues du Manitoba; en 1891, M. Gustave A. Dubuc, M. D. en 1899, M. Elzéar Beaupré, I. C; en 1900, le Rév. M. A. Sabourin, S. Th. D, desservant des Ruthènes à Sifton.

Il serait trop long de démontrer que ce ne sont point là des succès isolés, et qu'à l'Université notre collège a toujours su tenir sa place. Voyons tout de suite ce que devinrent nos gradués, car pour tous les collèges, la pierre de touche par excellence, ce sont les gradués; c'est là le bataillon d'élite qu'on montre avec orgueil et dont l'*Alma Mater* se pare comme de ses plus beaux joyaux. Or, au collège de Saint-Boniface, ce qui frappe d'abord, c'est le petit nombre d'unités que compte ce bataillon Depuis 1818 jusqu'à 1910 inclusivement, sur 1781 élèves, dont les noms ont été relevés dans les registres, 61 seulement ont fini leurs études

Sans doute, à part les gradués un bon nombre de nos "anciens" portant bien la marque du collège, occupent des positions honorables. Sur les quarante-trois lévites que le collège se glorifie d'avoir fourni à la vie religieuse ou ecclésiastique il en est un bon nombre qui ne sont pas gradués et dont nous ne sommes pas moins fiers pour cela. Beaucoup d'autres non-gradués se distinguent dans le commerce, l'industrie ou les professions libérales. Il n'en reste pas moins qu'une soixantaine d'élèves seulement ont complété leurs études au collège, et sur ces soixante plus de vingt n'ont pas encore terminé leur stage universitaire ou n'ont pas eu le temps de se créer une position.

Des quarantes gradués qui restent, il en est que nous ne voyons pas, dispersés qu'ils sont sur tout un continent Parmi ceux qui nous entourent, 14 sont prêtres, 10 sont avocats, 4 sont médecins, et quelques autres brillent au premier rang dans leur sphère respective, comme M. L. N. Bétournay, M. Roger Goulet, M. Jean Arpin M. Elzéar Beaupré, le président-général de l'A. C. J. C, dont le nom remplit actuellement la presse canadienne, et qu'on voit au premier rang dans toutes les luttes pour la cause du bien.

Evidemment, on n'attend pas ici un panégyrique de tous les personnages qui font honneur à notre collège. Il suffit cependant de citer, outre ceux déjà mentionnés, les noms des Rév. M.M. Béliveau, Rocan, Prud'homme et Sabourin; de M. M. Bernier, Dubuc, Royal, Lachance, et d'autres, pour nous convaincre que l'oeuvre du collège, n'a pas été stérile Et les hommes dont nous citons les noms sont à peine âgés de quarante ans. S'ils n'ont pu acquérir encore toute l'influence qu'on leur souhaiterait, ce qu'ils ont, autant et plus peut-être que dans tout autre groupement canadien-français, c'est un patriotisme, une bonne volonté, un attachement aux enseignements et aux directions de l'Eglise, qui font concevoir les plus belles espérances.

Parce que ces hommes nous entourent, n'allons pas déprécier leur travail. Au lieu de proclamer toujours nos faiblesses, il sera plus utile à la bonne cause catholique et nationale de travailler à faire disparaître les causes de désunion qui séparent parfois nos hommes influents, de lutter contre les tendances égoïstes et utilitaires qui menacent de rabaisser notre idéal national et de fortifier notre bataillon sacré en encourageant chez les nôtres les études classiques. On multipliera ainsi dans l'ouest, de ces hommes instruits, qui, dans la province de Québec, ont soulevé bien des fois l'admiration des étrangers et assuré la survivance de la nationalité canadienne-française. Leur multitude créera l'émulation parmi nous, forcera de mettre en pleine valeur les riches qualités de notre race. Voilà une partie de l'oeuvre féconde à laquelle devra travailler l'association des anciens élèves du collège de St-Boniface.

COMMUNIQUÉ

Les anciens eleves du College de St-Boniface.

LEURS ETATS DE VIE.
ETAT ECCLESIASTIQUE

CLERGÉ SÉCULIER

Les Révérends Messieurs: J. W. Arsenault, Eug. Bédard, Arthur Béliveau, Le de G. Bélanger, N. Bellavance, Aug. Bernier, Dougald Cameron, (décédé) M. Campbell, Eug Gauthier, Horm. Hogue W. Jubinville, S. Laliberté, A. C. Larivière, Jos. Lavigne, Alex. Munro J. Poitras, J. H. Prud'homme, E. B. Rocan, J. A. E. Rousseau, Ad Sabourin, J. Trudel, F. Turcotte (décédé), Jean Zerback.

De plus, les suivants ont fait [illegible] Kyl-ward (décédé), H. Bernard, E. Côté, A. Dubois (décédé), G. Ducharme, D. Gillies, E Labbé, D. Lamy, M. Pierquin.

Séminariste: Albert Baribeau, F. X. Leroux, M. Dufault, A Bellavance (décédé).

JÉSUITES

Alf. Bernier, Paulin Bleau, H. Cormier, Lawrence Drummond, Gustave Jean, Jos. Lajoie, Louis Mailhot, Alex. McDonald, Ach. Rousseau J B. Sauvé, James Walsh.

OBLATS

Jos. Caron, Josaphat Magnan, Georges Paillé, Louis Péalapra, F. Sylvestre.

AUTRES

R. P. Charrieau F. M. T., Fr. J. Gareault (décédé).

DROIT

M.M. C. H. Royal, A. J. H. Dubuc, Jos. Bernier, Edm. Buron, Lucien Dubuc, Noel Bernier, Alb. Dubuc, P. Beaubien, A. Beaupré, Ant. Dubuc Alex Philion, Lauréat Martineau.........

Gust. Rocan, Jacques Mondor, J. O. Plante, Alex Bernier, Edm. Beaudry, Rosario Prince, J J. Trudel, Guillaume Charette, Thomas Beaubien.

MÉDECINE

M.M. les Docteurs: Paul Royal, Alfred Versailles (décédé), Gust. A. Dubuc, Jos. Ryan Jos. Rocan, Fortunat Lachance, Robert Guimet e, Albert Laurendeau..............

Lambert Breidenbach, Donat Collin, Phénix Décosse, Jos. Picard, Jaques Prendergast.

GÉNIE CIVIL

M.M. Elzéar Beaupré, Marius Cinq-Mars, Albert Auger, La. Bétournay, Alphonse Paradis.

ÉDUCATION

M. M. Alex. De Laronde, Roger Goulet, Frs. Carrière, Fortunat Létourneau, (décédé) Jos. Guay, (décédé) Camille Larrivée. Arthur St. Pierre.

SERVICE CIVIL

M. M. L. N. Bétournay, Honorius Daigneault, Alex. Larivière, Jos. Mager. (décédé) Ovide Bellavance, J. E. D' Amour.

BANQUE, COMMERCE, INDUSTRIE, &c

M. M. Horace Chevrier, Frank Smith, Arth. Cusson, Jean Arpin, John Burns, Jos. Chabot, Antonio Béliveau, Frank Shea, George Préfontaine, Jacques, Parent Z. Bertrand, R. Bertrand, Roméo Chénier, J-B. Lauzon, Alb. Kéroack, Leo. Russell, Camille J. Dussault, Siméon J. Dussault, William Tennant, Earl Ohmer, Ed. McKeown, J. Hearn, R. Hearn, Jos. Lord, E. Rochon, G. Noel G. Levêque, G. Bérubé.

Ouvrirons-nous les yeux

L'enquête que l'on fait actuellement sur le complot imaginé par les membres de la loge l'Emancipation aura-t-elle l'effet d'ouvrir les yeux de nos compatriotes?

C'est à souhaiter. Il est déjà admis que la loge l'Emancipation existe depuis une quinzaine d'années et les témoignages entendus démontrent que pendant tout ce temps les maçons Canadiens-français n'ont pas perdu leur temps On en trouve dans toutes les branches du service public particulièrement à Montréal. M. Grandchamp est l'un ce de la police, un autre est inspecteur d'hygiène dans les écoles catholiques et le Dr Laberge, apparemment l'un des pontifes de la secte, est chef du service de l'hygiène municipale à Montréal

Celui-ci est un drôle ou un imposteur de première force.

Entendons-le d'abord dire ce que c'est que la Franc-Maçonnerie:

"En outre, la loge est des plus tolerantes et nous admettrions même un ecclésiastique dans le temple, pourvu qu'il s'engageât à garder le secret."

Mtre Laflamme: "Qu'entendez-vous par tolérance!"

M. Laberge: "J'entends le respect dû aux croyances d'un chacun.

Mtre Laflamme: "Et quand vous parlez de soustraire les Canadiens du joug du clergé, croyez-vous que cela soit de la tolérance?"

M. Laberge: "Oui, car ce que nous voulons c'est l'instruction vraie et pure, aux jeunes gens."

Mtre Laflamme: "Vous avez déclaré la guerre au clergé?"

M. Laberge: "Au cléricalisme, mais non pas à la religion."

Mtre Laflamme: "Avez-vous été officier de la loge?"

M. Laberge: Oui."

Le maire: "Fondateur."

M. Laberge: "Non, et je le regrette."

Mtre Laflamme lit alors au témoin le paragraphe de la constitution de la loge dans lequel il est question de l'opposition au clergé.

M. Laberge, interrompant: "Oh! je connais ces articles. C'est moi qui les ai rédigés, de concert avec d'autres"

Mtre Laflamme: "Et est-ce là votre opinion?"

M. Laberge: "Oui, monsieur.'

Or ces règlements, les voici en partie:

DERNIERE MALADIE ET FUNERAILLES

Art: 51. Lorsqu'un F...... se sentira atteint d'une maladie grave, et qu'il appréhendra une issue fatale, s'il craint que sa famille ou des amis poussés par un zèle sacrilège, ne profitent de son état intellectuel et physique conséquence de la maladie, pour introduire à son chevet un prêtre ou un ministre d'un culte quelconque, il préviendra le Vén....

Celui-ci déléguera sur le champ deux FF..... pour veiller le malade et le protéger contre toute tentative dirigée contre sa liberté de conscience. Ces F F...se relaieront auprès du malade jusqu'à son dernier moment, de façon à ne jamais le laisser seul un instant."

Ainsi, la loge l'Emancipation a pour but, non seulement de conduire le peuple à l'apostasie mais encore d'empêcher tous ceux de ses membres, qui seraient tentés de se convertir à l'heure de la mort, d'obtenir les secours de la religion.

Et M. le Dr Laberge a le front de venir jurer que la maçonnerie est une oeuvre de tolérance!

Il faut vraiment que ces gens-là tiennent à se moquer du public ou qu'ils comptent sur l'abrutissement de l'opinion pour oser qualifier de tolérance une oeuvre qui dans tous les pays du monde, et surtout chez les peuples latins, est la quintescence de la haine du fanatisme et de la tyrannie.

Comme tous les maçons haut huppés, le Dr Laberge fait une distinction entre le cléricalisme et le catholicisme, et c'est au cléricalisme seul, dit-il, que la maçonnerie en veut. Pourquoi en voudrait-elle au cléricalisme seulement,—à supposer que la distinction signifiait quelque chose,—pourquoi en voudrait-elle au cléricalisme qui n'est après tout que l'instrument de propagande du catholicisme.

Il est trop évident par ce qui se passe en pays où la secte exerce son influence que cléricalisme n'est qu'un mot destiné à apprivoiser les naïfs qui ont encore quelque religion et qu'en visant le prêtre, c'est la religion surtout que l'on veut atteindre. Ces distinctions n'existent pas [illegible] l'abri toutes les insdiscrétions.

D'ailleurs les règlements même de l'Emancipation contredisent la version du Dr Laberge. Avant tout, disent-ils en substance, les membres de l'Emancipation doivent mourir comme des chiens. Point de prêtre au chevet! Pourquoi? Non pas seulement parce qu'il porte soutane évidemment, mais parce que ce prêtre a le pouvoir de ramener le coupable à Dieu.

Tout cela encore une fois explique certains courants d'idées qui se manifestent parmi nous depuis quelques années. Trop lâches pour arborer ouvertement leurs couleurs, les maçons n'en travaillaient pas moins dans l'ombre à propager leur haine de Dieu et, sous l'étiquette d'une réforme dont ils espéraient la domination, à familiariser les foules avec leur manière de penser.

Ils sont démasqués. Remercions ceux qui ont accompli cette bonne oeuvre. C'est un bienfait. Le peuple Canadien-français ne mérite pas encore la honte de passer sous la domination maçonnique. Mais n'allons pas croire que l'action maçonnique devient du coup complètement impuissante. Non. Si le maçon ne fait pas de pacte avec le diable, il en a du moins la mentalité hypocrite et haineuse. Il voudra se venger par une recrudescence de dissimulation et d'activité.

Seule, la guerre prudente mais inlassable, à cette secte nous épargnera les malheurs et la honte qu'elle accumule partout où elle règne.

Cité de St-Boniface

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif par une pétition telle que ci après mentionnée.)

Dans les cas respectifs où tels ouvrages d'amélioration locale seront exécutés, la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant égalant le coût de l'ouvrage, et côtisera et prélèvera une taxe annuelle et uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur les rues ou parties de rues où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fond d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans chaque cas respectif, suivant la classe d'ouvrage mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt sur la dette étant calculé à cinq pour cent par an et à quatre pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Dans les cas où la Cité en général assumera une partie du coût du dit ouvrage, la taxe annuelle ne se rapportera qu'à cette portion du coût qui se trouve en outre de la part de la Cité et dans les cas de trottoir construit sur un côté de la rue la côtisation sera prelevée sur les propriétés ayant front sur ce côté là de la rue seulement.

Dans les cas de pavages la Cité assumera le coût des intersections plus un cinquième de la balance du coût de la dite amelioration locale jusqu'à concurrence des quatre septièmes du coût total et la balance du dit coût sera prélevée sur les propriétés ayant front sur les deux côtés de la rue ou partie de rue sur laquelle la dite amélioration locale sera faite et pour rencontrer le coût du maintien pour le terme d'années que devra durer le pavage, il sera ajouté au coût du dit pavage une somme n'exédant pas 25c la verge carrée, et le montant nécessaire pour compléter les boulevards de chaque côté du dit pavage fera partie du coût du dit pavage.

Avis est aussi donné par les présentes qu'en vertu de la Charte de St-Boniface et des règlements de la Cité tous les propriétaires des terrains, même vacants, sur le parcours des rues ou partie des rues ci-dessous mentionnées auront à faire les connexions avec l'égout de la rue aux endroits jugés nécessaires par l'Ingénieur de la cité d'ici à 30 jours, si non, la cité fera faire ces connexions aux frais des propriétaires, et le coût en sera chargé à la propriété bénificiée et sera payable par taxes speciales prélevées sur les dites propriétés pendant trente années.

Les ouvrages proposés et les rues et parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée et à l'expiration de laquelle les débentures émises pour en payer le coût seront payables, sont respectivemet comme suit:

PERIODE SEPT ANS

Un trottoir en madrier de 5'4" de largeur sur le côté sud de la rue Hopital en face des lots 1 à 11 tous deux inclusivement plan 1099. Cout approximatif $227.-70.

PERIODE DE VINGT ANS

Un pavage de 24' de largeur en asphalte, bitulithique, blocs de bois créosotés ou tout autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil sur l'avenue Dufferin de l'avenue Cauchon à la rue Patterson. Cout approximatif $14080.00.

Un pavage de 24' de largeur en asphalte, bitulithique blocs de bois créosotés ou tout autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil sur l'avenue Monck du chemin Ste Marie [illegible] $10820.00.

Un pavage de 24' de largeur en asphalte, bitulitique, blocs de bois créosotés ou tout autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil sur l'avenue Cauchon du chemin Ste Marie à l'avenue Lorna Coût approximatif $8360.00.

Un pavage de 30' de largeur en asphalte, bitulitique, blocs de bois créosotés ou tout autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil sur l'avenue Oak du chemin Ste Marie à la rue Dubuc. Cout approximatif $22660.00.

Un pavage de 24' de largeur en asphalte, bitulithique, blocs de bois créosotés ou tout autre espèce de pavage permanent adopté par le Conseil, sur l'avenue Lorne de l'Avenue Cauchon à la rue Patterson. Cout approximatif $14080.00.

PERIODE DE TRENTE ANS

Connexions d'égout nécessaires pour permettre la construction d'un pavage sur la rue Eugenie de la Rue Langevin à l'avenue Oak où elles ne sont pas encore construites.

St-Boniface le 10 août 1910.

(Par Ordre) J. B. COTÉ
Greffier.

NOTICE

WHEREAS the Rural Municipality of St-Vital has received two petitions signed by owners on the South side of Carriere Street for local improvements, the first of which is a side-walk of 4 feet 8 inches, and the second for grading and ditching said street from the Easterly limit of St. Mary's Road to Youville Street;

AND WHEREAS said Carriere Street forms a boundary line between the Rural Municipality of St. Vital and the city of St. Boniface;

AND WHEREAS Section 669 of the Municipal Act and section 719 of the Charter of the City of St. Boniface provide that all roads and highways forming the boundary between the said City and an adjoining Municipality shall be opened, maintened and held in repair and improved by the City and such adjoining Municipality of which they form such boundary, and the Council of the City and of such Municipality shall have joint jurisdiction over the same:

AND WHEREAS Section 671 of the Municipal Act and 721 of the Charter of the City of St. Boniface provide that no by-laws of the Council of the City of St. Boniface or any one of the Municipalities adjoining with respect to any roads so forming boundary lines between the City and such Municipalities, shall have any force until a By-law has been passed in similar terms as nearly as may be by the City and the Municipalities between which there is a road forming a boundary, and upon which improvements are sought to be made;

AND WHEREAS both the Rural Municipality of St Vital and the City of St. Boniface have agreed that the local improvements above referred to shall be done in the following manner,—

The plank side-walk referred to on the South side of Carriere Street shall be done by and at the expense of the Rural Municipality of St. Vital, and the grading and ditching on Carriere Street, from the Easterly side of St. Mary's Road to the West side of De Meuron Street shall also be done by the Rural Municipality of St. Vital and the grading and ditching on Carriere Street from the West side of De Meuron Street to the East side of Youville Street shall be done by and at the expense of the City of St. Boniface.

AND WHEREAS to give effect to above understanding between the said City of St. Boniface and the said Rural Municipality of St. Vital. By-laws to the same effect in the premises have to be passed by both the said City of St. Boniface and the said Rural Municipality of St. Vital.

NOW THEREFORE, public notice is hereby given that the City of St. Boniface intends to make and construct and will make and construct the local improvements hereinafter mentioned, and will assess and levy the costs there of upon the real property benefitted thereby unless a majority of the owners of the Real Property affected representing at least three fifths (3/5) in value of such Real Property as shewn on the last revised assessment roll, petition the Council of the said City against the same or any or more of them within four weeks after the first publication of this notice.

Grading and ditching on Carriere street from the West side of De Meuron Street to the East side of Youville Street to be done at an estimated cost of 25cents per foot.

DATED at St. Boniface this 10 th. day of August A. D. 1910.

J. B. COTE
City Clerk for the City of St. Boniface.

SOUMISSION

VILLE DE ST-BONIFACE

Soumissions cachetées adressés au Greffier de la Ville, seront reçues à l'Hôtel-de-Ville, St-Boniface, jusqu'à 5 heures P. M. le 15 août pour la construction d'un Ponceau en Beton Ferré au dessus de la Rivière la Seine sur l'Avenue Provencher.

Les enveloppes devront être marquées en dehors "SOUMISSIONS POUR PONCEAU EN BETON."

Un chèque marqué équivalant à 5% du montant devra accompagner la soumission

La plus basse ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Les plans, spécifications et formes de soumissions peuvent être vus au bureau de l'Ingénieur de la Ville.

J. B COTE
Greffier

AVIS

Des soumissions cachetés et adressées au soussigné seront reçues jusqu'au 20 août pour l'achat des terres provinciales.

N W. ¼ section3 township 27, Rang 4 W 2. $7.00 le l'acre, prix fixe.

S. W. ¼ section 3, township 27 rang 5 W 2. $16.0 de l'acre, prix fixe.

S. W. ¼ section 1, township 28, rang 6 W 2, $16.00 de l'acre, prix fixe

Les conditions d'achats sont 10 pour cent accompagnant la soumission, la balance en neuf paiements annuels avec intérêt de six pour cent.

La plus haute ni aucune des soumissions seront nécessairement acceptées. Aucun prix ne sera considéré plus bas que les prix fixés.

R. P. ROBLIN,
Commissaire des Terres Provinciales.
Winnipeg.

C. O. F.

A une assemblée régulière de la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques la résolution suivante a été adoptée.

Proposé par le Frère Trésorier, appuyé par le Frère 1er conducteur qu'il soit résolu:

1er. Que la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholique a appris avec douleur la mort de madame Flora Gosselin, épouse du Frère Gosselin et fille du Frère J. N. Senez Ancien Chef Ranger.

2ème. La Cour envoie au Frère Gosselin et au Frère J. N Senez, Ancien Chef Ranger et à leur famille l'expression de ses sincères sympathies.

3èm Que copie de la présente soit transmise aux familles éprouvées et à la presse.

J. A. Prendergast
Sec. Archiviste.

Chez Nous ET Autour de Nous

—Buffalo Bill sera à Winnipeg le 22 et 23 aout avec sa troupe: hommes et ménagerie.

—On demande immédiatement une cuisinière s'adresser à l'hotel Couture Saint Boniface.

—Madame J. B. Côté et madame A. Lafrance sont parties vendredi pour une promenade à Montréal.

L'Exposition de Fleurs à Winipeg se tiendra au Pavillon du Horse Show, les 1er, 2 et 3 septembre prochain.

—Avis aux lecteurs du MANITOBA—N'oubliez pas de payer votre abonnement qui, est dû depuis longtemps.

—Madame Renaud, No. 11, rue Masson, annonce au public qu'elle prendra des engagements comme garde malade.

—Poulailler et poules de race White Wyandottes à vendre. S'adresser à M. Philippe Gosselin 364 Avenue Taché

M. Theophane Bertraud est à faire construire deux maisons, une sur la Rue Provencher, l'autre sur la Rue Desautels

—A vendre par MM. Guilbault et Cie., du bois de chauffage de première qualité: épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

—Perdu. La semaine dernière, un chapelet de grenat, monté en argent. Prière de le rapporter 133 avenue Provencher, chez M. Théophane Bertrand.

—Argent à prêter sur lots de villes et sur fermes, taux des plus raisonnables; s'adresser à Messieurs Bernier, Blackwood, Bernier et Beaupré .512 McIntyre Block Winnipeg.

—On demande de suite une servante pour faire l'ouvrage dans une famille française de 4 personnes adultes. Gages 18 dollars par mois. Ecrire à Mme E Foret à Francis (Sask)

—Le nombre approximatif d'immigrants arrivés au Canada durant les six premiers mois de l'année est de cent soixante mille. De ce nombre il y a environ 90,000 Américains et 70,000 sujets britanniques et autres.

—Toutes les personnes qui désirent aller au Congrès Eucharistique à Montréal feront bien de s'adresser à l'agent du C. P. R. M. Cléophas Marcoux, afin de réserver leurs lits: le premier train partira le 1er septembre à 8 10 A. M.

—Le différend entre la compagnie du Canadien-Nord et ses plombiers a été réglé, et les hommes qui étaient en grève depuis quelque temps déjà, sont retournés à l'ouvrage lundi. On croit qu'ils recevront une augmentation de 5 centins par heure.

Si votre foie est lent, ou en désordre, et vous vous sentez lourd, bilieux, constipé, prenez avant de vous coucher ce soir, une dose de Tablettes de Chamberlain, pour l'Estomac et le Foie, es demain matin vous serez mieux Vendu par par tous les pharmaciens.

—Messieurs N. J. Crépault de Winnipeg et R. A. Martel de cette ville ont pris possession du local et lieu d'affaires de l'ancienne maison Desjardins et Cie 35 rue Provencher, entrepreneurs de pompes funèbres, et sont à y y faire d'importantes améliorations et additions, telles que chambre d'enquête, etc. Ils sont toujours à la disposition du public éprouvé par le cruel décès d'un parent ou ami chéri, et espèrent lui donner pleine et entière satisfaction. Ces messieurs s'occupent aussi d'immeubles et d'assurances sur la propriété et sur la vie. Nous leur souhaitons la bienvenue. Pour plus amples détails voir l'annonce ci-contre.

Il est bon d'avoir sous la main un remède simple, efficace et d'un usage facile pour les piqûres de moustiques, d'insectes plaies, contusions, brulûres de soleil et blessures de la peau et pour quarante autres maux qui quoique n'étant pas toujours dangereux, peuvent être guéris par une application extérieure. Le Davis' Menthol Salve ("The D. & L.") constitue un tel remède. Vendu en boltes métalliques pour 25 sous chez les pharmaciens.

Vous ne serez pas désappointé si vous employez le véritable Emplâtre au Menthol "D&L" contre la Contraction des muscles, Douleurs du dos, etc. Les remèdes efficaces sont imitées par la contrefaçon, n'achetez que le véritable préparé par Davis & Lawrence Co.

—L'A. C. B. M. se réunit en convention à Ottawa aujourd'hui même. Parmi les délégués de notre province, nommons: Saint-Boniface, M. Alex LaRivière; Lorette, M. le Dr Royal, St-Jean-Baptiste, M. le capitaine Thibault; St-Norbert; M. Tellier: Ste-Agathe, M. Jos. Ethier; Mariapolis, M. l'abbé Rousseau; Mariapolis, M. Décosse.

—Le plus violent incendie qu'on ait jamais vu à Selkirk a éclaté, vers 2 heures, jeudi dernier, aux entrepôts frigorifiques de la Winnipeg Fish Company, qui ont été réduits en cendre en moins d'une heure. Les pertes s'élève à $80.000, les pompiers ayant été impuissants à éteindre les flammes, vu que les entrepôts leur offraient une proie facile.

Quand la digestion se fait bien l'action des intestins est régulier il y a un appétit naturel pour la nourriture. Quand ceci manque, vous pouvez en conclure que vous avez besoin d'une dose de Tablettes pour le Foie et l'Estomac Chamberlain. Elles renforcissent les organes digestifs, améliorent l'appétit et régularisent les intestins. Vendu par tous les pharmaciens.

NOTICE

Rural Municipality of De Salaberry.—Re By-Law No. 1, of the School District of Otterburne, No. 1486.

Notice is hereby given that the voting on said by-law, will take place on Wednesday, the 31th day of August A. A. 1910, at the house of Andrew Moir, Otterburne, between the hours of nine o'clock in the fore noon and five o'clock in the Afternoon. The said by-law. No. 1, authorizes the borrowing on the credit of the said Otterburne School District of the Sum of one thousand eight hundred dollars annually; the first of such payments to be made on the fiftenth day of December 1910, to provide for the building of a School house and equipment A copy of the said by-law may be seen at my office, the head of the council will attend at St-Pierre, in the Municipal Hall, on the 29th day of August 1910, to appoint persons to attend at said polling place, and at the final summing up of the votes.

St-Pierre, Manitoba, August 1st 1910

Paul Chenard

Sec-Treasurer

Municipality of DeSalaberry

Juniorat de la Sainte-Famille

Saint-Boniface, Man.

Ecole apostolique pour la formation des jeunes gens qui aspirent à devenir prêtres missionnaires oblats.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au

R. P. J. Magnan, O. M. I.

DIRECTEUR

Placez 25 sous en achetant une boite de Davis'Menthol Salve et soyez préparé contre les ulcères, la névralgie, les vieilles plaies, etc.

—M. Philippe Gosselin offre en vente tout son ameublement de maison tout neuf, à toute personne qui désire le voir, M. Gosselin sera à sa résidence tous les soirs de 6 à 9 heures au No. 91 rue Dumoulin.

—On demande immédiatement un jeune garçon entre 15 à 17 ans, pour ouvrage de magasin. Doit être poli, propre et honnête. S'adresser au magasin J. H Bonin Cie. Ltd. 96 Provencher, St Boniface.

—Le Théatre Winnipeg ouvrira ses portes pour la saison vendredi, août le 12; l'opera Alaskan, sera jouée vendredi et samedi, avec prix populaire. Lundi, mardi et mercredi, madame Fiske et sa troupe joueront "Becky Sharp" et mercredi soir la pièce "Le Pilier de la Société."

—Le bateau à gazoline le "Saint-Boniface" est de retour d'une excursion à Winnipeg Beach. Partis samedi après midi, nos jeunes amis qui étaient à bord sont arrivés à destination dimandhe matin, assez tôt pour assister à la messe dite par le Rév. Père Labonte, O. M. I. Ils furent ensuite les hôtes de leurs amis du quartier Latin qui leurs firent une cordiale réception. Ils sont revenus lundi soir, enchantés de leur rapide voyage et gardant bon souvenir des politesses reçues par les "boys de là-bas"

—Aujourd'hui le 10 aout jour de fête au Carnaval d'été pour la population de St. Boniface et Nordwood rue main et avenue Assiniboine Winnipeg. Programme spécial par le Show Parker. Admission generale, 10 cents.

N'oubliez pas de prendre avec vous une bouteille de Chamberlain pour la Colique, le Choléra et la Diarrhée quand vous partirez en voyage cette été. Vous ne pourriez pas en acheter sur le train et les bateaux. Les changements d'eau ou de climat cause nsouvent des attaques de diarrhée et il est mieux de se tenir prêt. Vendu par tous les pharmaciens.



DECES

Réné Paul Chevrier, fils de M. René Chevrier, décédé le 4 août, service le 5 à St. Charles; inhuminaction à St. Boniface. Nos condoléances.

Decorations

L'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface ornera sa tour et sa façade d'une décoration en lumière électrique à l'occasion des fêtes du collège.

Le collège lui-même arborera ses drapeaux et fera certains déploiements extérieurs dans ses jardins.

Nous croyons que toutes nos institutions et les citoyens en général feraient bien de montrer, aussi, leurs drapeaux. Saint-Boniface prendra ainsi un air de fête qui sera sensible aux aux autorités du collège et fera plaisir aux visiteurs.

Feu Mde Bellavance

Nous avons le regret d'enregistrer le décès de Madame Bellavance épouse de notre ami M. Ovide Bellavance, de Norwood.

Les funérailles ont eu lieu jeudi matin à la cathédrale. M. Bellavance conduisait le deuil entouré d'un grand nombre de parents et d'amis.

Outre son époux, la regrettée défunte laisse sept enfants.

Nous offrons à notre ami et à sa famille nos très vives condoléances.

Municipalite de Montcalm

Huitième Séance du Conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à Letellier ce 2ième jour d'Août 1910.

Bérard-Jutras—Qu'il soit chargé à la Municipalité de Franklin la moitie du cout d'une culvert métalique c'est-à-dire la moitié de $ 22.50 et la moitié de $ 4.00 pour le placement de cette même culvert entre la Sect.3 town.4 R 1 E et la sect.34 Town 3 R 2 E—Adopté.

Plamondon-Beaupré—Que ce conseil approuve par les présentes l'ordre donné par le préfet de payer à G. Bérard la somme de $ 215.60 en pleim paiement d'u ne grade faite entre les lots de Rivières 320 et 322 et que le tout soit chargé au Quartier No. 4—Adopté.

Plamondon-Cartier—Que le contrat de Grade du mille et demie fait par Paul Lavallée soit reçu; et qu'il soit payé $ 403.90 moins les $ 300.00 payé par ordre du préfet, et que le tout soit chargé au Quartier 4.—Adopté.

Bérard-Jutras—Que le règlement No. 215 soit lu, une première, deuxième et troisième fois et soit adopté.—Adopté.

Plamondon-Cartier—Que le Sécrétaire soit autorisé à payer à Paul Lavallée, la moitié du coût de deux mille et demie(2½milles) de grade fait entre les municipalités de Salaberry et Montcalm et que le coût de la charrue soit retenue de l'argent du contrat et que le Sécrétaire paiera sur l'ordre du préfet.—adopté.

Bérard-Cartier—Que le rapport du comité des finances soit adopté tel que lu.—Adopté.

Frince-Beaupré—Que ce conseil ajourne au premier mardi de Septembre—Adopté.

JOSEPH BARIL

Sect Très.

AVIS.

On demande une institutrice pour l'arrondissement scolaire Ile des Chênes pour le 1er lundi de septembre. Bons gages.

S'adresser à

M. MICHEL TRUDEAU,

Ile des Chênes, Man.

ON DEMANDE

Un instituteur ou institutrice de deuxième ou troisième Classe pour l'Ecole St-François-Xavier Ouest, Bon Salaire. La classe doit commencer pour le 24 Août prochain.

S'adresser au Sécrétaire.

Alex. Lafrenière,

Pigeon Lake O P.

FEUILLETON DU MANITOBA

Les Noellet

(*Suite*)

N° 35

—Ah ça, Noellet, m'a-t-il dit, vous y tenez donc beaucoup ?

—Plus que je ne puis dire.

—Pour lui ou Pour vous ?

—Pour moi.

—Une affaire d'amour ?

—Peut-être.

Il a eu un sourire singulier.

- Décidément, Noellet, vous devenez tout à fait Parisien. Je vous en félicite. Entendu, mais quinze lignes, vous savez, pas une de plus.

Demain donc M Laubriet pourra lire dans le *Don Juan* l'entrefilet suivant :

((Nous annoncions, il y a quelques jours, la mort de M. M., en son château de .... Déjà, paraît-il, les électeurs du canton de Beaupréau se préoccupent de chercher un successeur au noble châtelain, leur conseiller général depuis trente ans. Nous ne nous mêlons pas, d'ordinaire, de ces élections locales. Mais, dans la circonstance, un homme nous paraît si nettement désigné que nous n'hésitons pas à le nommer. M Hubert Laubriet, le sportsman distingué, bien connu de tout Paris artiste, membre de la Société des agriculteurs de *France*, est un des plus grands propriétaires du canton. Très homme du monde, riche, libéral, il serait un candidat merveilleux. Reste à savoir si l'on réussira à vaincre sa modestie et son éloignement de la politique. Mme. Laubriet, née de Penthual, est adorée dans le pays.))

12 novembre.

J'étais au journal à trois heures ; on me demande au petit salon, M. Laubriet ravi me serre les deux mains :((Tout à fait cela, me dit-il. La note est absolument réussie. Tout s'y trouve. Le mot sur Mme. Laubriet est fort juste. Elle en a été très flattée. Vous pourrez vous en convaincre en dînant ce soir à la maison. C'est pour sept heures. En intimité.))

Je suis arrivé, sept heures sonnant, rue La Boëtie, j'ai trouvé l'accueil de madame Laubriet d'une cordialité plus vraie qu'avant ces longues vacances. Elle ne quitte guère sa grande mine fière, qui d'ailleurs, lui sied. Mais elle l'avait adoucie pour moi d'un sourire et d'un mot flatteur :

—C'est la note d'un Vendéen qui se souvient, m'a-t-elle dit, et d'un écrivain qui parviendra.

Mlle Madeleine a ajouté :

—Qui est déjà remarqué !

—Oh ! mademoiselle !

Elle regardait sa soeur en disant cela, elle avait cet air de ne penser qu'un tiers de ce qu'elle disait, cet air de son monde qui m'a si souvent dérouté et inquiété.

—Mon père, qui est un connaisseur, nous l'a plus d'une fois répété, Pierre. Et nous-mêmes, si mauvais juges que nous soyons, nous nous sommes beaucoup amusées ce matin, Marthe et moi, avec votre ((Première au Bois)).

—Vous l'avez lue, mademoiselle ?

—Mais oui, Pierre, et ce n'est pas mal du tout. Il y a seulement quelques petits détails de trop. Vous mentionnez, par exemple, comme une nouveauté de la saison...

—Pourquoi dis-tu cela, Madeleine? a interrompu Mlle. Marthe, Pierre ne peut pas savoir ..

—Dites, dites, mademoiselle, ai-je répondu, déjà très malheureux et intimidé, vous me rendrez service au contraire.

—Oh ! mon Dieu c'est peu de chose. Vous décrivez deux toques de loutre, ornées ((d'une plume aiguë)), que nous avons fort bien connues. La pensée était charmante, on ne peut plus aimable. Mais mon pauvre Pierre, ce sont deux horreurs de l'hiver dernier, dont vous auriez mieux fait de ne pas parler

J'étais rouge comme un coquelicot; elle l'a vu, et, tout de suite, elle a repris :

—Ne vous troublez pas. Vous n'êtes pas obligé de savoir que ce n'est plus de mode Nous ne sommes désignées par aucune initiale, et puis la plupart de nos amies, arrivées comme nous de la veille, n'avaient pas plus que nous leurs toilettes neuves.

M Laubriet est rentré là-dessus. Nous nous sommes mis à table. Mlle. Madeleine pour réparer cette petite blessure qu'elle m'avait faite sans le vouloir, sans penser qu'on ne doit pas plaisanter avec les gens de ma sorte, déjà froissés de tous cotés par la vie, m'a fait causer de plusieurs sujets qui rentraient mieux que les modes dans ma compétence : un peu de littérature, de théâtre, de chronique parisienne. Je crois que j'ai assez bien réussi. J'avais la petite supériorité d'informations que donne le séjour à Paris sur des châtelaines qui viennent de passer six mois en province. Il y avait sur la table une corbeille de de roses d'arrière-saison apportées de Vendée, légèrement ternies déjà, jolies encore, et conservées peut-être à mon intention Leur parfum doux, un peu triste me venait, à moi, et me troublait par moment, disposé que j'étais à m'émouvoir de toutes choses. Tandis que M. Laubriet ou Mlle Marthe causait, involontairement mes yeux se reportaient sur ces fleurs qui avaient là bas leurs tiges, et qui venaient là, comme moi, coupées par la même main sur ce doute à peine regardées maintenant. Précisément au dessus d'elles, de l'autre côté de la table, le beau visage fier de Mlle Madeleine s'enlevait, éclairé par la lumière crue de la lampe. Elle était vibrante de raison et d'esprit. Elle avait même une plénitude, une liberté dans la joie qu'aucune nuance de composition ou de rêve n'altérait. Je la revoyais petite, déjà joliment fière par la vie, quand elle courait dans nos prés, parmi les boutons d'or que nous nommions des all-luias. Bien d'autres pensées m'entraînaient; et puis M. Laubriet, d'une question rapidement jetée, me ramenait au présent. Je ressaisissais à grand peine mon imagination emballée. La conversation était pleine de ces soubresauts.

Pas un mot de la Genivière. Le thème était trop délicat. Par un raffinement D'éducation, toute cette famille qui me recevait pour la première fois à sa table s'ingéniait à causer d'autre chose. Je le sentais, et une inquiétude en naissait en moi.

Après le dîner, Mme. Laubriet s'assit au coin de la cheminée du salon, me fit asseoir près d'elle, et la question jusqu'alors reservée se posa naturellement entre nous deux. Mlle Madeleine, debout non loin, mais presque complètement détournée, maillait un grand hamac dont elle avait accrôché le bout à l'espagnolette d'une fenêtre. M. Laubriet Marthe feuilletaient au piano une partition nouvelle.

—J'ai été deux fois voir vos parents, me dit Mme. Laubriet, et mon mari plus souvent encore. Vous savez, Pierre, que nous avons toujours eu beaucoup d'estime pour ces excellentes gens.

—Ils vous le rendent madame

Je n'osais pas m'informer d'abord de mon père, et j'ajoutai :

—Antoinette va bien?

—C'est la plus jolie fille du bourg.

—Et Marie?

—On prétend qu'elle ne tardera pas à se marier. Ce sera une vraie métayère. Vos parents mettent leur espoir en elle, et je crois qu'ils ont raison. L'avenir est là, maintenant.

—Comment vont-ils?

—Bien vieillis, Pierre, votre père surtout.

—Lui avez vous parlé de moi?

—Naturellement.

—Qu'a-t-il dit?

Mme Laubriet qui jusque-là considérait distraitement le dessin de l'écran japonais qu'elle tenait à la main, tourna vers moi ses yeux bruns, d'un velours large, où des pensées sages passaient l'une après l'autre.

—Il est toujours irrité, dit-elle. Et que voulez vous, mon enfant, je le conçois. Vos parents n'ont pu comprendre une détermination. A présent surtout que Jacques leur manque, voilà une métairie qui tombera de plus en plus aux mains des valets de ferme. Je ne sais rien de si triste que cet abandon de la terre,

(*A suivre*)

L'histoire d'une arrestation

L'arrestation du Dr Crippen à Québec, lundi matin, établit une fois de plus les merveilles qu'on peut accomplir à l'aide de la télégraphie Marconi. Voici un monsieur qui est accusé d'avoir assassinée sa femme—Belle Elmore, une actrice—à Londres, et de l'avoir mutilée, dans le but d'en rendre les restes méconnaissables; puis, de l'avoir enterrée dans sa cave. Le crime aurait eu lieu en janvier. Le Dr Crippen, pourvu de renom et de prestige, avait réussi à écarter les soupçons pendant quelques mois. Il finit cependant par décamper. Des semaines durant, on ne put le découvrir. On le supposait en fuite avec sa sténographe, Ethel Lenevé; la police faisait de vaines recherches.

Il y a dix jours, l'agence Scotland Yard crut découvrir une piste : deux personnages à allures curieuses embarqués à Liverpool à bord du *Montrose* en route pour Québec. Ces deux personnages, c'étaient un clergyman, le Rev. M. Robinson, et son fils George âgé de 16 ans. Le Dr. Crippen s'était déguisé en se rasant et la jeune fille en se faisant joli petit garçon de seize ans.

Le capitaine du *Montrose* discerna bientôt la curieuse paire, parmi ses nombreux passagers de première. Quand la télégraphie sans fil lui demanda de chercher le fugitif Crippen et son amie sur le *Montrose*, il eut l'instinct que le *papa et le fils* étaient la chose voulue. Il se livra à l'examen de ses deux voyageurs, sans cependant leur donner de soupçons. Le vaisseau fut comme une cible pour la télégraphie sans fil. D'Angleterre, de New-York, de Québec, on envoyait des dépêches qui établissaient de plus en plus l'identité des voyageurs suspects et on organisait leur arrestation. Aussitôt que le Montrose fut parvenu dans le golfe du St-Laurent, des officiers de la police canadienne se rendirent au steamer et opérèrent l'arrestation du couple. Ça se passa sans phrases et sans décor. Crippen et Ethel Leneve ont été écroués dans les cellules des bâtisses du Parlement à Québec en attendant qu'on les transporte de nouveau en Angleterree.

Les enfants doivent avoir le sang pur et riche sinon ils seront chétifs et délicats. Si vos enfants sont pâles, facilement fatigués, donnez leur du Ferrovim, le tonique fortifiant par excellence; préparé avec du maigre de boeuf, du citrate de fer et de vieux vin espagnol de Xérès. $ 1.00 la bouteille.

Mariage

Mardi matin, à St. Jean Baptiste, avait lieu le mariage de mademoiselle Toupin, fille de M. Alphonse Toupin, à monsieur Joseph Préfontaine, employé à la Banque d'Hochelaga à Saint-Boniface et fils de M. Ovi. de Préfontaine de St. Pierre.

Samedi soir les amis de M. Préfontaine à Saint-Boniface, lui ont fait une jolie démonstration à la Salle Jacques, et lui ont présenté des cadeaux avec leurs félicitations.

Nous faisons pour M. et Mde Préfontaine, de sincères voeux de bonheur.

Le Manitoba est en avant

Manitoba a 6,019,200 acres de surface d'eau, ce qui donne aux terrains les plus grands avantages au point de vue des récoltes : l'égoût et l'arrosage.

Il y a encore 25,000,000 d'acres inoccupés.

La population de la Province en 1901 était de 225,211. Elle est maintenant d'environ 500,000 ce qui est un Progrès plus que satisfaisant.

La production du blé, de l'avoine et de l'orge se chiffrait en 1901 de 90,367,085 minots ; en 5 ans elle a augmenté à 129,475,943 minots.

Winnipeg, en 1901, avait une population de 42,240. Maintenant elle possède environ 150,000 âmes, ce qui veut dire qu'elle a quadruplé en huit ans. L'évaluation de Winnipeg était, en 1901, de $26,405,770 ; elle se chiffre maintenant à $111106, 390 Elle a donc triplé en sept ans.

Nous avons toutes les facilités de transport. Quatre transcontinentaux, complétés ou en voie de construction passent par Winnipeg et on compte dans la province près de 4,000 milles de chemins de fer terminés.

Manitoba est la partie du globe qui a progressé le plus rapidement au point de vue de l'agriculture et du commerce C'est la place où l'on peut s'établir sans risque et placer des capitaux, car c'est la place où l'on obtient les meilleurs revenus pour notre travail ou notre argent.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS. BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LARIVIÈRE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal, Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba

Evitez les toniques à base d'alcool et piments qui brulent les cheveux et le cuir chevelu. Employez de la Bearine; c'est une pommade extraite de la graisse de l'ours qui nourrit les racines et fait croître les cheveux